

Par express

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **55 (1917)**

Heft 2

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-212775>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

» Toute la factice agitation qui la marque ne vient peut-être que de l'instinctif besoin qu'on a d'échapper à ces réflexions qui finiraient par devenir poignantes. Ce n'est pas trop payer l'oubli que donne ce grand mouvement des obligations que l'on s'impose, des dépenses auxquelles on s'astreint, des fatigants déplacements que l'on s'impose, des corvées dont, le matin la liste paraît un peu effrayante. Si ridiculement cher qu'il soit, le sac de bonbons du confiseur en vogue est encore bon marché si le soin de l'acheter et de le faire porter donne assez de préoccupations pour ne pas penser réellement, et peut-être est-ce une bonne fortune que la vanité, sous toutes ses formes, puisse être à ce point en jeu, ce jour-là ! Voilà, sans doute, la sérieuse raison pour laquelle le Jour de l'An, bruyant comme il l'est encore aujourd'hui, a résisté à tous les bouleversements, à toutes les révolutions. Sa futilité est libératrice, sa petite fièvre sauve des angoisses de la vérité.

» En 1791, un certain Nogaret, membre de la Société des amis de la Constitution, puis de celle des Jacobins, proposa, en une curieuse brochure, la suppression des visites du Jour de l'An. Le style en était étrange d'ailleurs. Le civisme de Nogaret s'était offensé de voir que rien n'était changé en France, au moins sous ce rapport, et il faisait part de son indignation à ses concitoyens, sous une forme virulente.

» Ce novateur, plus révolutionnaire, puisqu'il louchait aux coutumes, que les révolutionnaires politiques, se sentait un grand courroux autant contre ceux qui se prêtaient à ces « salamahecs » du Nouvel-An que contre ceux qui les acceptaient. Et il se haussait jusqu'au lyrisme :

« L'usage, tel qu'il est établi, ne peut cadrer avec la liberté. Ce sont des marques de déférence qui tiennent de la bassesse et de l'oubli de soi-même... »

» Nogaret se piquait de démontrer que l'homme vraiment libre devait laisser au passé toutes ces vaines formalités et qu'il était indigne de lui de s'y plier, que l'heure était venue pour lui de s'émanciper en tout et qu'il n'y avait point de petit côté pour lequel il ne dut attester qu'il avait secoué tous les esclavages.

» C'était assez bizarre de ton : on pouvait trouver là, pourtant, une certaine force de conviction.

» Mais la conclusion était admirable — et inattendue. Après avoir si furieusement tonné contre les visites du Jour de l'An, après avoir trouvé de si bonnes raisons pour établir qu'elles étaient un héritage « abominable » du despotisme d'autrefois, Nogaret demandait... qu'elles fussent remises au 14 juillet. « Je ne regarderais même pas, disait-il, comme indigne du Corps législatif de décréter qu'elles auront lieu... »

» N'était-ce pas là une de ces surprises qui montrent ce que vaut la logique humaine ? Tout l'effort de ce réformateur se portait sur un changement de date et les arguments qu'il avait fait valoir avec tant de feu contre le 1^{er} janvier tombaient dès qu'il s'agissait du 14 juillet ! Encore au lieu du simple usage, voulait-il un « décret », — rien que cela ! »

Inferno, roman de la guerre mondiale, par Edward Stillebauer. Édition française chez Bassin-Clottu, éditeur, Neuchâtel, et Georges Crés et Cie., Paris.

L'auteur d'*Inferno*, le romancier, Edward Stillebauer jouit depuis longtemps d'une grande célébrité en Allemagne et à l'étranger, grâce à une série d'œuvres fortes et originales.

Son dernier ouvrage *Inferno* a été confisqué dans les empires centraux. L'Allemagne a renié une fois de plus l'un de ses meilleurs écrivains, parce qu'il a osé dire la vérité. Cette œuvre a été traduite en anglais et en hollandais, et le succès de ces éditions est significatif. Bien que l'édition française ne paraisse qu'aujourd'hui, « *Inferno* » n'est pas inconnu en France.

Stillebauer, qui séjourne en Suisse depuis le commencement de la guerre, a pu juger impartialement tous les événements. Son opinion est faite. Pour lui, la Prusse porte la première le poids écrasant de la responsabilité de la catastrophe actuelle.

« *Inferno* » est le cri d'une conscience qui ne peut plus se taire.

Dès les premières pages du roman, un drame poignant est posé, un drame qui va se développant et s'amplifiant, au point de se confondre finalement avec la catastrophe qui bouleverse l'Europe. L'auteur évoque avec une grande puissance lyrique toutes les souffrances de la Belgique piétinée, glorieuse.

Les chapitres consacrés à Louvain, à la chute d'Anvers, aux combats sur l'Yser, au martyre d'Ypre et enfin à l'invasion de la mer, la grande vengeance ; laissent une profonde impression.

Inferno est un livre à lire.



Par express. — Alo, dis-voï, Frédéri, que fait-y ton fils, à la ville ?

— Il est dans un atelier où y fabrique des masses d'obus pour l'Allemagne.

— Y fabrique des obus pour les Allemands... ton fils ?...

— Mais oui... Eh bien, quoi ?

— Pour les Al... le... mands ? ?

— Oué, pour les Al... le... mands !... Mais y les leur z'envoie par les canons des Français !

Un enrôlement pour le service de Hollande au temps de Leurs Excellences de Berne.

Un Vaudois dont les ancêtres ont servi sous les drapeaux étrangers, M. Edg. Chapuis (de Chexbres, Rivaz et St-Saphorin), professeur de langues à Berne, a bien voulu nous communiquer le compte que nous reproduisons ci-après. Ce curieux document jette quelque lumière sur les us et coutumes militaires de notre pays peu d'années après la mort de Davel.

Il nous montre les recruteurs fonctionnant dans la contrée de Vevey et poussant une pointe jusqu'à Bex et à Rolle.

De nombreux repas copieusement arrosés facilitent les opérations qui durent une quinzaine de jours (du 30 décembre 1729 au 13 janvier 1730).

La dépense totale se monte à 252 livres 1 sol (environ 378 francs).

Il ne manque rien aux menus servis par l'hôte de la Croix-Blanche, de Vevey, aux sergents recruteurs, aux engagés — dont le nombre augmente de jour en jour — aux tambours et aux joueurs de violon. On déjeûne avec des pots de vin, du fromage et du vacherin, voire avec de la longe de veau et de l'épaule de mouton ; au souper, figurent de l'oie rôtie et du poisson.

Les prix sont du reste modiques. M. de Loës et un « allemand de Zurich » déjeûnent ensemble pour 60 centimes ; quatre tambours et joueurs de violon dînent pour 3 francs, et 20 hommes souperont pour 13 fr. 50. Le souper de l'enseigne Demellet revient toutefois à 4 fr. 50 ; le vin coûte 30 centimes le pot et cette mesure suffit à peine à un tambour.

Vingt-deux hommes sont engagés. Le départ a lieu le 13 janvier 1730. Une dernière collation est offerte à la petite troupe, aux parents, aux amis, à la population.

On consomme à cette occasion 240 pots de vin et 1 pot d'eau-de-vie.

Adieu, les braves et au revoir !

Il ne reste plus que la note à payer, y compris le lit, le banc et les verres cassés.

MARC HEXRIOD.

Doit Monsieur Demellet de la Tour de peilx, Enseigne à la Compagnie de Mons^r Rolaz Deft Vincent au Régiment Suisse¹ de Constant² a Monnet hôte à la Croix blanche à Vevey pour dépence que sa Recruteur a fait chez lui.

1729 Xbre 30^e. M. Deloës venant de Berne un Dejeuné avec un allemand de Zurich batz 4 : 8 sols³

d¹ a Mr Jaquemin avant que d'aller par la ville pour engager deux pots de vin et deux autres pots par la Ville batz 8 : 16 sols. Le Soupé accordé avec Mr Jaquemin a batz 34 : 3 livres 4 8 sols. Une main de papier à écrire batz 1 : 2 sols. Lorsqu'ils ont engagé Pierre François Chaudet de Chardonne vin 4 pots : 16 sols. Le soupé de Chaudet et Neiroud d¹ Chardonne batz 8 : 16 sols.

d¹ 31^e le Dejeuné avant que d'aller par la Ville, Vin trois pots : 12 sols. Pain, fromage et vacherin batz 7 1/2 : 15 sols. A leur retour et par la Ville avant dîner cinq pots de vin batz 10 : 1 livre. Avant que d'aller à Blonay vin cinq pots batz 10 : 1 livre. Au Diné batz 29 : 2 livres 18 sols. Pendant le jour trois pots de vin : 12 sols. Au Soupé quatre pots : 16 sols. Viande, Salade, Poisson, Oye rotie et pain : 2 livres 18 sols. Au Tambour a part un pot de vin, viande et pain pour batz 5 : 10 sols. A Mr Jaquemin un pot de vin batz 2 : 4 sols.

1730. Janv^r 1^{er} pendant le jour : 1 livre 10 sols.

d¹ 2^e A Dejeuné une longe de veau, une Espale de Mouton, et pain : 2 livres 4 sols. Le Diné a quatre hommes avec Mess^{rs} Demellet et Jaquemin : 4 livres. Le Soupé un bouilli, une longe de veau, une Espale et pain : 4 livres. Plus au soir, soupe, salade, Longe de veau, Ragout et pain : 4 livres 2 sols.

d¹ 3^e au Dejeuné pain et viande : 1 livre 13 sols. Le Diné de Mess^{rs} Demellet Jaquemin et autres batz 60 : 6 livres. Le Diné aux Soldats, Soupes, pain et viande 34 batz : 3 livres 8 sols. Le Soupé de Mess^{rs} Demellet et Jaquemin batz 60 : 6 livres. Le Soupé aux Soldats pain et viande batz 41 : 4 livres 2 sols.

d¹ 4^e a leur départ pour Bex a Bolomay et autres batz 15 : 1 livre 10 sols. Pendant le jour cinq pots de vin : 1 livre. Le Soupé de Mons^r Jaquemin et d'autres batz 15 : 1 livre 10 sols. La portion du soupé de Chaudet batz 4 : 8 sols.

d¹ 8^e A Mons^r Jaquemin vin douze pots : 2 livres 8 sols. Un plat de Collation batz 7 1/2 : 15 sols. Le Soupé a trois personnes batz 30 : 3 livres.

d¹ 9^e Le Diné a Mons^r Jaquemin batz 7 1/2 : 15 sols. Le Diné et le Soupé a Chaudet et Beranger a 8 batz chacun : 1 livre 12 sols. Pendant le jour huit pots de vin batz 16 : 1 livre 12 sols.

d¹ 10^e Le dîné de six personnes Mr Jaquemin, trois de Rolle et autres : 4 livres 10 sols. Le Diné au soldat qui a été engagé à Vevey : 6 sols. du 10^e Janv^r a Diné, Pain, bouilli et Ragout de Veau et Rotis : 3 livres 6 sols. Vin avant que d'aller par la ville pots 14 : 2 livres 16 sols. Plus a un qui est venu de Rolle quatre pots batz 8 : 16 sols. Ceux qui sont venus de Blonay au nombre de cinq dépencé 2 livres. Mess^{rs} Demellet, Jaquemin, Deloës et d'autres dépence : 5 livres.

Le d¹ et 11^e suivant pour les Repas de Chaudet et Beranger a batz 4 par Repas : 3 livres 4 sols. Le Soupé aux Tambours et joueurs de violon a batz 6 chacun : 2 livres 8 sols. Pour Thé et Eau de Vie batz 10 : 1 livre. d¹ 11^e Le Dejeuné a dix hommes, Tambours et joueurs de violon : 2 livres. Un Banc cassé batz 15 : 1 livre 10 sols. Le Diné a quatre Sergents a batz 10 chacun : 4 livres. Le Diné a douze hommes y compris Tambours et Joueurs : 5 livres 8 sols. Pour un Lit qu'ils ont Cassé batz 40 : 4 livres. Le Soupé de cinq Personnes M^{rs} les Sergens a batz 19 chacun : 5 livres. Le Soupé aux Tambours et joueurs de violon a batz 4 chacun : 2 livres 8 sols. Le Soupé de vingt hommes et autres de

¹ Au service de Hollande.

² Samuel Constant, baron de Rebaque, seigneur de Villars-Mendraz et d'Hermensches (1676-1756).

³ 1 sol (monnaie de compte) = env. 7 1/2 centimes.

⁴ 1 livre (monnaie de compte) a 20 sols = env. 1 fr. 50.